

sistance de l'État, offerte principalement par le programme d'aide générale de transition.

Les mesures protectionnistes non tarifaires, c'est-à-dire la limitation quantitative des importations, ne devaient intervenir que si, après enquête, la Commission des textiles et du vêtement concluait que les importations—et spécialement les importations à bon marché—nuisaient ou menaçaient de nuire sérieusement à la production canadienne des articles soumis à l'enquête.

Comme on l'a déjà signalé, le rôle de la Commission du textile et du vêtement consiste à déterminer si les importations, notamment celles qui proviennent de pays où les salaires sont faibles, nuisent ou menacent de nuire sérieusement aux producteurs canadiens et à leurs employés et, dans l'affirmative, à formuler des recommandations appropriées au gouvernement en présentant un rapport au ministre de l'Industrie et du Commerce sur les mesures de protection spéciales jugées nécessaires.

Il faut bien insister sur le fait que la Commission est un organisme indépendant qui est chargé non seulement d'examiner les risques possibles pour l'industrie et ses employés, mais aussi de tenir compte des projets de l'industrie en vue d'accroître sa compétitivité, de l'intérêt des consommateurs canadiens et des obligations que le Canada a contractées en vertu d'accords internationaux comme le GATT et l'entente relative au commerce international et aux textiles.

La Commission n'a pas reçu et ne s'est pas donné le mandat de déterminer la politique du gouvernement dans le domaine du textile ou de garder l'industrie saine ou non. Le gouvernement estime que les membres et le personnel de la Commission du textile et du vêtement se sont efforcés d'exercer diligemment les fonctions qui leur sont confiées en vertu de la loi créant la Commission, surtout pendant la période de trois mois se terminant le 28 février 1975, quand la Commission a mené une enquête sur six produits textiles en même temps.

On peut dire que la Commission n'a pas hésité à se servir des dispositions prévoyant des mesures d'urgence, comme l'indiquent les rapports provisoires qui ont été présentés au sujet des tissus larges de filaments de nylon et des complets de ville pour hommes et garçons. Certains de ces renseignements ont été fournis au Sénat l'autre jour.

Comme je l'ai mentionné, la Commission du textile et du vêtement a terminé récemment une enquête sur la portée des importations sur six produits textiles fabriqués au Canada. Cette enquête sur les tissus larges de nylon et de polyester, les tricots doubles et les tricots sur métier chaîne, les tissus de laine peignée, les tissus de polyester-coton et les tissus texturés de mélanges de polyester et de coton a été entreprise à la demande du ministre de l'Industrie et du Commerce, à la suite de sa réunion à la mi-novembre 1974 avec le comité ouvrier-patronal de l'industrie canadienne du textile. Le comité avait indiqué que ces produits devaient être examinés en toute priorité. Après avoir examiné attentivement et de façon détaillée tous les renseignements et les opinions qui lui avaient été donnés, et compte tenu de l'intérêt des travailleurs et des consommateurs, de même que des obligations internationales du Canada, la Commission a découvert que les importations de tissus de filaments de nylon et de polyester, de tricots doubles et des tricots sur métier chaîne et de tissus de laine peignée provenant de certaines sources nuisaient ou risquaient de nuire sérieusement à l'industrie. La Commission a donc recommandé des restrictions relatives à la

quantité, qui sont en train d'être négociées avec les pays en cause. Ainsi, le gouvernement prend des mesures directes et énergiques pour régler les problèmes actuels.

La Commission a aussi recommandé dans un certain nombre de cas l'utilisation du système de permis d'importation qui a été établi soit pour contrôler les importations, soit pour obtenir des détails plus précis sur les importations. Depuis le 1^{er} janvier 1975, le gouvernement a inclus certains produits textiles sur la liste de marchandises d'importation contrôlée.

Honorables sénateurs, à mon avis, la liste suivante de produits et de leurs sources montre bien la préoccupation du gouvernement à propos du problème et les mesures qu'il prend à ce sujet:

Nomenclature d'importations	
Produit	Source
Filés de coton	Tous pays
Tissus de filaments de nylon	Corée, Pologne, Taiwan
Tissus de filaments de polyester	Corée
Tissus de laine peignée	Chine, Tchécoslovaquie
Tricots doubles et tricots sur métier chaîne	Tous pays
Filés acryliques de laine peignée	Tous pays
Tissus texturés de mélanges de polyester et de coton	Tous pays
Complets de ville pour hommes	Corée, Taiwan, Hong-Kong, Roumanie, Pologne, Hongrie

Pour ce qui est des tissus texturés de mélanges de polyester et de coton, la Commission du textile et du vêtement envisage comme mesure appropriée l'imposition d'une surtaxe plutôt que l'application de restrictions quantitatives sur les importations. Le gouvernement a décidé qu'il fallait recueillir d'autres informations et faire d'autres analyses avant de prendre une mesure si importante pour le commerce. Les travaux devraient être assez avancés avant la fin de mai pour permettre au gouvernement de décider s'il convient d'imposer une surtaxe. Nous obtiendrons donc d'autres renseignements à ce sujet dans le courant du mois.

Ceux qui parlent des problèmes concernant les tissus de polyester-coton devraient se rappeler ceci. Des 16.1 millions de livres importées au cours des 11 premiers mois de 1974, 5.1 millions provenaient des États-Unis, y compris une quantité considérable de tissus polyester-coton expédiés du Canada aux États-Unis pour l'apprêtage et qui étaient retournés au Canada. En deuxième lieu, presque toutes les importations de tissus polyester-coton en provenance de Taiwan étaient des tissus bruts importés par les fabricants canadiens pour être apprêtés et vendus au Canada. Certaines importations du Japon étaient de même nature, et c'est là un autre facteur important. Beaucoup ont été apprêtées ici même au Canada.

● (1440)

La Commission du textile et du vêtement cherche à découvrir présentement si les importations de complets pour hommes et garçons risquent de causer beaucoup de